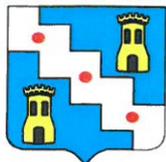


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 – Séance du 15 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Sophie DOURS.

Absents excusés : Françoise LEMERLE (pouvoir donné à Richard CHERMETTE), Catherine DUCROUX (pouvoir donné à Frédéric PAULOIS), Yoan LEVITE (pouvoir donné à Christian DERBOUL), Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL).

Date de convocation : 11 mars 2025

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024 qui s'établit de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2024	11 070,42 €	400 487,89 €
Dépenses de l'exercice 2024	343 218,72 €	343 424,58 €
Résultat comptable 2024	-332 148,30 €	57 063,31 €
Report des Recettes 2023	177 269,87 €	183 805,43 €
Report des Dépenses 2023	0,00 €	0,00 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé fin 2024	-154 878,43€	240 868,74 €

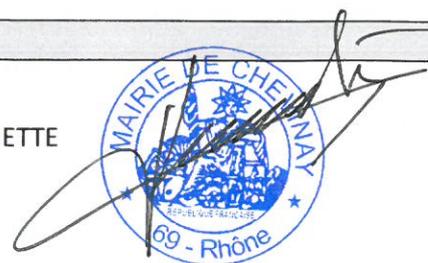
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture